

# ASSEMBLÉE NATIONALE

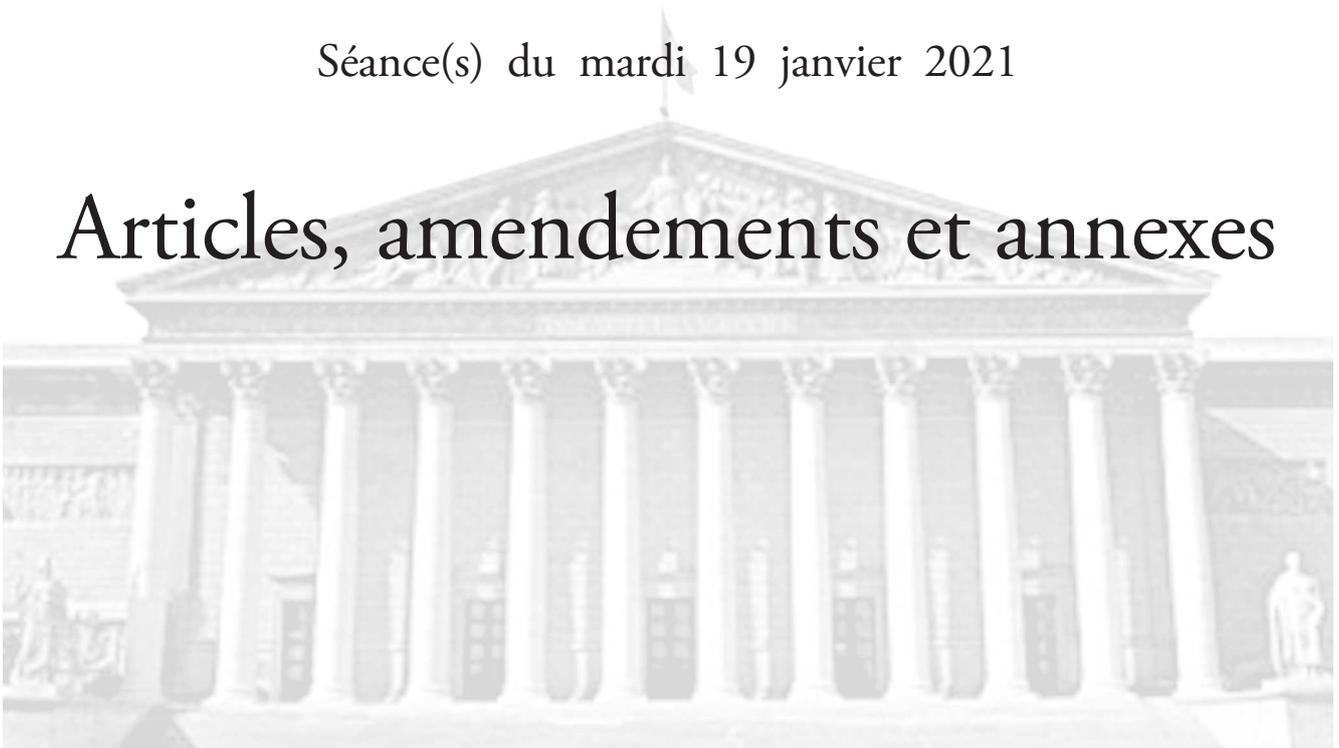
**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021**

Séance(s) du mardi 19 janvier 2021

**Articles, amendements et annexes**



# 132<sup>e</sup> séance

## ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Projet de loi organique relatif à l'élection du président de la république

Texte adopté par la commission - n° 3732

### CHAPITRE I<sup>ER</sup>

#### MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI N° 62-1292 DU 6 NOVEMBRE 1962 RELATIVE À L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL

##### Article 1<sup>er</sup>

- ① Après l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, il est inséré un article 1<sup>er</sup> bis ainsi rédigé :
- ② « Art. 1<sup>er</sup> bis. – Lorsque l'élection du Président de la République a lieu dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article 7 de la Constitution, les électeurs sont convoqués par un décret en conseil des ministres publié au moins dix semaines avant la date du premier tour de scrutin.
- ③ « En cas de vacance de la présidence de la République ou lorsque le Conseil constitutionnel a déclaré définitif, en application du cinquième alinéa du même article 7, l'empêchement du Président, les électeurs sont convoqués sans délai par décret en conseil des ministres. »

##### Article 2

- ① I. – L'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 précitée est ainsi modifié :
- ② 1° À la fin de la première phrase du quatrième alinéa du I, les mots : « , ou par voie électronique » sont supprimés ;
- ③ 2° Le premier alinéa du II est ainsi rédigé :
- ④ « II. – Les opérations électorales sont organisées selon les règles fixées aux articles L. 1<sup>er</sup>, L. 2, L. 6, L. 9 à L. 20, L. 29 à L. 32, L. 36 à L. 38, L. 42, L. 43, L. 45, L. 47 A à L. 52-2, L. 52-4 à L. 52-11, L. 52-12, L. 52-14, au quatrième alinéa de l'article L. 52-15 et aux articles L. 52-16 à L. 52-18, L. 53 à L. 55, L. 57-1 à L. 78, L. 86 à L. 114, L. 116, L. 117, L. 117-2, L.O. 127, L.

O. 129, L. 163-1, L. 163-2, L. 199, L. 385 à L. 387, L. 389, L. 393, L. 451, L. 477, L. 504 et L. 531 du code électoral, sous réserve des deuxième à dernier alinéas du présent II. » ;

- ⑤ 3° Après le troisième alinéa du même II, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ⑥ « Pour chaque don, l'association de financement électoral ou le mandataire financier délivre un reçu édité au moyen d'un téléservice mis en œuvre par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. Les demandes de reçus sont transmises au moyen de ce téléservice. » ;
- ⑦ 4° Après la première phrase du cinquième alinéa du même II, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Le compte de campagne est déposé par voie dématérialisée au moyen d'un téléservice mis en œuvre par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. » ;
- ⑧ 4° bis (nouveau) Le premier alinéa du V est supprimé ;
- ⑨ 5° Sont ajoutés des VI et VII ainsi rédigés :
- ⑩ « VI. – Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale qui sont incarcérés dans un établissement pénitentiaire situé sur le territoire de la République peuvent, s'ils sont inscrits sur une liste électorale, voter par correspondance sous pli fermé à l'élection du Président de la République dans des conditions permettant de respecter le caractère secret et personnel du vote, la sincérité du scrutin ainsi que la sécurité et la sûreté des personnes concernées. Sauf dans le cas où ils sont inscrits sur une liste électorale en application du III de l'article L. 12-1 du code électoral, ils doivent effectuer une démarche à cette fin auprès de l'administration pénitentiaire.
- ⑪ « Pour l'application du premier alinéa du présent VI, est instituée une commission électorale chargée de veiller au caractère personnel et secret du vote par correspondance ainsi qu'à la régularité et à la sincérité des opérations de vote. Cette commission a pour mission d'établir une liste des électeurs admis à voter par correspondance, qui constitue la liste d'émargement, et de procéder au recensement des votes.
- ⑫ « La liste des électeurs admis à voter par correspondance n'est pas communicable.

- 13 « Les électeurs admis à voter par correspondance ne peuvent pas voter à l'urne ni par procuration, sauf si la période de détention prend fin avant le jour où ils étaient appelés à exprimer leur suffrage dans l'établissement pénitentiaire. »
- 14 « VII (*nouveau*). – Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article. Il détermine notamment les conditions de la participation de l'État aux dépenses de propagande. »
- 15 II (*nouveau*). – À compter d'une date fixée par décret, et au plus tard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, la première phrase du quatrième alinéa du I de l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 précitée est complétée par les mots : « , ou par voie électronique ». »
- 16 III (*nouveau*). – Le III de l'article 2 de la loi organique n° 2016-506 du 25 avril 2016 de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle est abrogé.

**Amendement n° 15** présenté par M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressi-guier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine.

Après l'alinéa 13, insérer les huit alinéas suivants :

« VI bis. – a) Une liste électorale spéciale est tenue par chaque établissement pénitentiaire pour chaque élection présidentielle.

« b) Est inscrite sur cette liste électorale spéciale, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues par le chapitre Ier du titre Ier du livre Ier du code électoral, toute personne détenue dans l'établissement qui en fait la demande dans les trente jours précédant le scrutin.

« Le directeur d'établissement vérifie si la demande d'inscription de l'électeur répond aux conditions mentionnées à l'article L. 6 du code électoral. Il statue sur cette demande dans un délai de cinq jours suivant son dépôt.

« c) Le directeur d'établissement qui, de manière frauduleuse, inscrit, radie ou maintient indûment des électeurs est passible des peines prévues à l'article L. 113 du code électoral. Il encourt également l'interdiction des droits civiques mentionnés aux 1° et 2° de l'article 131-26 du code pénal. Les décisions prises par le directeur d'établissement en application du b du présent article sont notifiées aux électeurs intéressés dans un délai de deux jours.

« d) L'électeur intéressé peut contester devant le tribunal administratif la décision du directeur d'établissement.

« e) La liste des électeurs de l'établissement pénitentiaire est affichée dans des conditions fixées par le décret en Conseil d'État mentionné au huitième alinéa du présent VI bis. Elle est communiquée au ministre de la justice, garde des Sceaux.

« f) Dans chaque établissement pénitentiaire, une commission de contrôle s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle se réunit dans un délai de sept jours suivant l'affichage de la liste mentionnée à l'alinéa précédent.

« g) Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application du présent VI bis. »

### Article 3

- 1 Le premier alinéa de l'article 4 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 précitée est ainsi rédigé :

- 2 « Les dispositions du code électoral auxquelles renvoie la présente loi sont applicables dans leur rédaction en vigueur à la date de publication de la loi organique n° du ... relative à l'élection du Président de la République. Toutefois, l'article L. 72 du même code est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. »

**Amendement n° 2** présenté par M. Peu.

Supprimer cet article.

## CHAPITRE II

### MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI ORGANIQUE N° 76-97 DU 31 JANVIER 1976 RELATIVE AUX LISTES ÉLECTORALES CONSULAIRES ET AU VOTE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

#### Article 4

- 1 La loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République est ainsi modifiée :
- 2 1° Le IV de l'article 8 est ainsi modifié :
- 3 a) Au 1°, le mot : « vice-président » est remplacé par le mot : « président » ;
- 4 b) À la première phrase du 2°, après le mot : « renouvellement », sont insérés les mots : « ou dès que le nombre de sièges vacants ne permet plus de réunir le quorum » ;
- 5 c) À la fin de la deuxième phrase du même 2°, le mot : « décès » est remplacé par les mots : « cessation de mandat » ;
- 6 2° À la fin du premier alinéa de l'article 13, les mots : « lorsqu'ils attestent sur l'honneur être dans l'impossibilité de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin » sont supprimés ;
- 7 3° L'article 21 est ainsi rédigé :
- 8 « *Art. 21.* – Les dispositions du code électoral auxquelles renvoie la présente loi organique sont applicables dans leur rédaction en vigueur à la date de publication de la loi organique n°... du ... relative à l'élection du Président de la République. Toutefois, l'article L. 72 du même code est applicable dans sa rédaction résultant de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. »

**Amendement n° 13** présenté par Mme Genetet.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La modification de la loi organique n° 76-97 prévue au troisième alinéa du présent article entre en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseillers des Français de l'étranger. »

## Annexes

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Éric Pauget et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi instaurant une amende forfaitaire pour la consommation de stupéfiants des mineurs.

Cette proposition de loi, n° 3746, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Emmanuelle Ménard, une proposition de loi visant à renvoyer les mineurs non accompagnés en situation irrégulière – et ayant commis une infraction – dans leur pays d'origine.

Cette proposition de loi, n° 3747, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Isabelle Valentin et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi demandant un rapport évaluant les moyens alloués à la recherche sur les produits de substitution aux néonicotinoïdes.

Cette proposition de loi, n° 3748, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Isabelle Valentin et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à accélérer la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Cette proposition de loi, n° 3749, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Yolaine de Courson et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'instauration d'un chèque « bien manger » au profit des Françaises et des Français, favorisant la transition agroécologique du monde agricole.

Cette proposition de loi, n° 3750, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Éric Pauget et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à lutter contre la pauvreté et la précarité alimentaire.

Cette proposition de loi, n° 3751, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Emmanuelle Ménard, une proposition de loi visant à renforcer le dispositif de défiscalisation "Madelin".

Cette proposition de loi, n° 3752, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Caroline Fiat et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi pour la reconnaissance et la revalorisation des « exclus du Ségur ».

Cette proposition de loi, n° 3753, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Pierre Morel-À-L'Huissier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi pour une stratégie nouvelle de cohésion des territoires et d'attractivité durable des territoires ruraux.

Cette proposition de loi, n° 3754, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Marine Brenier, une proposition de loi visant à affirmer le libre choix de la fin de vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France.

Cette proposition de loi, n° 3755, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Régis Juanico et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à supprimer la possibilité ouverte au dirigeant d'une entreprise de déposer une offre de rachat de l'entreprise après avoir organisé son dépôt de bilan.

Cette proposition de loi, n° 3756, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Guillaume Peltier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à protéger le patrimoine industriel vivant des véhicules de collection.

Cette proposition de loi, n° 3757, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Guillaume Peltier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à réduire les frais bancaires pour les particuliers.

Cette proposition de loi, n° 3758, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Guillaume Peltier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à promouvoir le patriotisme économique et commercial en réservant les emblèmes français aux seuls produits français.

Cette proposition de loi, n° 3759, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Guillaume Peltier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à abaisser le taux de la taxe sur la valeur ajoutée à 5,5 % dans le secteur de l'événementiel pendant cinq ans.

Cette proposition de loi, n° 3760, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Guillaume Peltier et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à lutter contre l'extension de l'enrillagement de parcelles privées dans nos provinces et à renforcer le droit de propriété.

Cette proposition de loi, n° 3761, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Isabelle Valentin, une proposition de loi visant à favoriser le départ à la retraite à taux plein en permettant le don de trimestres de retraite entre conjoints ou concubins.

Cette proposition de loi, n° 3762, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Annie Chapelier, une proposition de loi relative au dépôt d'un certificat médical d'aptitude à la fonction d' élu.

Cette proposition de loi, n° 3763, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Frédéric Descrozaille et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à valider les nominations des candidats admis au concours n° 36/02 ouvert au titre de l'année 2019 pour le recrutement de chargé de recherche de classe normale du Centre national de la recherche scientifique dans la section 36 – Sociologie et sciences du droit.

Cette proposition de loi, n° 3764, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Emmanuelle Ménard, une proposition de loi visant à rappeler les devoirs des élèves et de leurs parents envers le personnel de l'éducation nationale.

Cette proposition de loi, n° 3765, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Rémi Delatte et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à réaffirmer l'autorité des professeurs et personnels des établissements scolaires.

Cette proposition de loi, n° 3766, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Valérie Bazin-Malgras, une proposition de loi visant à offrir les moyens aux collectivités territoriales et à leurs groupements de soutenir l'activité économique dans les territoires.

Cette proposition de loi, n° 3767, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Hubert Wulfranc et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi instaurant des dispositifs de soutien au commerce de proximité financés par les opérateurs du commerce en ligne et renforçant l'encadrement des implantations des nouveaux entrepôts logistiques destinés aux opérateurs du commerce électronique.

Cette proposition de loi, n° 3768, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Jean-Luc Warsmann, une proposition de loi tendant à permettre la scolarisation des enfants au lieu de résidence de l'un de leurs grands-parents.

Cette proposition de loi, n° 3769, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Fabien Di Filippo et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à permettre que les amendes non recouvrées puissent être saisies sur le revenu de solidarité active, l'allocation de solidarité spécifique ou les prestations familiales.

Cette proposition de loi, n° 3770, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de MM. Boris Vallaud, Hervé Saulignac, Mme Valérie Rabault et plusieurs de leurs collègues, une proposition de loi visant à créer une aide individuelle à l'émancipation (solidaire).

Cette proposition de loi, n° 3771, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à garantir le respect de la propriété immobilière contre le squat.

Cette proposition de loi, n° 3772, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, visant à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage.

Cette proposition de loi, n° 3776, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

**DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION**

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2021, de Mme Marie-France Lorho, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à proposer un moratoire sur la modification législative de l'instruction en famille, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 3742.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2021, de M. Bernard Perrut et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution visant à reconnaître et accompagner les patients atteints de covid-long, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 3743.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 18 janvier 2021, de M. Sébastien Jumel et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution pour l'adoption d'une véritable stratégie portuaire nationale, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 3744.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 18 janvier 2021, de Mme Mathilde Panot et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences.

Cette proposition de résolution, n° 3745, est renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Stéphane Viry et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution visant à favoriser un retour accéléré des étudiants au sein des structures universitaires, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 3774.

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2021, de M. Bruno Joncour, un rapport, n° 3740, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso relatif à l'emploi salarié des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre et de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Paraguay relatif à l'emploi rémunéré des membres des familles des agents des missions officielles de chaque État dans l'autre (n° 2551).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 15 janvier 2021, de M. Jean-Paul Lecoq, un rapport, n° 3741, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française, la région flamande et la région wallonne relative à l'aménagement de la Lys mitoyenne entre Deülémont en France et Menin en Belgique (n° 3244).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de Mme Dominique David, un rapport, n° 3773, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (n° 3236).

**DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION**

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 19 janvier 2021, de M. Christophe Jerretie, un rapport d'information, n° 3775, déposé par la commission des affaires européennes portant observations sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision (UE, Euratom) 2020/2053 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom (n° 3734).

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

(Conférence des présidents du mardi 19 janvier 2021)

| DATES                          | MATIN | APRÈS-MIDI   | SOIR  |
|--------------------------------|-------|--|---|
| <i>Semaine du Gouvernement</i> |       |  |   |
| <b>JANVIER</b>                 |       |  |   |
| <b>MARDI 19</b>                |       | À 15 heures :<br>- Questions au Gouvernement.<br>- Éloge funèbre de Claude Goasguen.<br>- Pt org. relatif à l'élection du Président de la République (3713, 3732). | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>MERCREDI 20</b>             |       | À 15 heures :<br>- Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire (3733, 3739).  | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |

|                               |  |  |   |
|-------------------------------|--|--|---|
| <b>JEUDI 21</b>               | <p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pt Sénat approbation convention France-Belgique aménagement de la Lys (3244, 3741). <sup>(1)</sup></li> <li>- Pt Sénat approbation conventions d'entraide judiciaire et d'extradition France-Niger (2545, 3708). <sup>(1)</sup></li> <li>- Pt Sénat approbation conventions d'entraide judiciaire et d'extradition France-Burkina Faso (2631, 3708). <sup>(1)</sup></li> <li>- Pt approbation convention d'extradition France-Algérie (2487). <sup>(1)</sup></li> <li>- Pt approbation accords France-Burkina Faso et France-Paraguay sur l'emploi des membres des familles des agents des missions officielles (2551, 3740). <sup>(1)</sup></li> <li>- Pt Sénat approbation avenant à la convention fiscale France-Luxembourg (3246, 3706). <sup>(1)</sup></li> <li>- Suite odj de la veille.</li> </ul> | <p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite odj du matin.</li> </ul>   | <p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire</li> </ul>   |
| <b>Semaine de l'Assemblée</b> |  |  |   |
| <b>MARDI 26</b>               | <p>À 9 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questions orales sans débat.</li> </ul>   | <p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questions au Gouvernement.</li> <li>- Pt autorisant approbation décision (UE, Euratom) 2020/2053 système ressources propres de l'UE (3734).</li> <li>- Pn renforcer la lutte contre la maltraitance animale (3661 rect.).</li> </ul> | <p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>   |
| <b>MERCREDI 27</b>            |  | <p>À 15 heures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pn résol. (art. 34-1 de la Constitution) suivi des projets franco-allemands mis en place par le traité d'Aix-la-Chapelle (3709).</li> <li>- Suite Pn renforcer la lutte contre la maltraitance animale.</li> </ul>                     | <p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pn réforme courtage de l'assurance et courtage en opérations de banque et services de paiement (2581). <sup>(2)</sup></li> <li>- Pt ratification diverses ordonnances pour faire face à l'épidémie de covid-19 (3236).</li> <li>- Suite odj de l'après-midi.</li> </ul> |
| <b>JEUDI 28</b>               | <p>À 9 heures : <sup>(3)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pn accessibilité des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme par mise en place d'une « heure silencieuse » (3684). <sup>(4)</sup></li> <li>- Pn simplifier l'accès des experts forestiers aux données cadastrales (3682). <sup>(4)</sup></li> <li>- 2<sup>e</sup> lect. Pn création de Points d'accueil pour soins immédiats (3063). <sup>(4)</sup></li> <li>- Pn rénovant la gouvernance du service public d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe (3669).</li> <li>- Pn réformer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (3688).</li> <li>- Pn augmenter le budget vacances des Français et soutenir l'économie touristique (3680).</li> </ul>  | <p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite odj du matin.</li> </ul>   | <p>À 21 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>   |

|                                |   |  |   |
|--------------------------------|---|--|---|
| <b>VENDREDI 29</b>             | À 9 heures :<br>- Suite Pt ratification diverses ordonnances pour faire face à l'épidémie de covid-19.<br>- Suite Pn renforcer la lutte contre la maltraitance animale. | À 15 heures :<br>- Suite odj du matin.   | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>Semaine du Gouvernement</b> |   |  |   |
| <b>FÉVRIER</b>                 |   |  |   |
| <b>LUNDI 1<sup>er</sup></b>    |   | À 16 heures :<br>- Pt respect des principes de la République (3649 rect.).   | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>MARDI 2</b>                 |   | À 15 heures :<br>- Questions au Gouvernement.<br>- <i>Évent.</i> , CMP ou nouvelle lecture Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire.<br>- Suite odj de la veille.  | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>MERCREDI 3</b>              |   | À 15 heures :<br>- Suite Pt respect des principes de la République.  | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>JEUDI 4</b>                 | À 9 heures :<br>- Suite odj de la veille.   | À 15 heures :<br>- Suite odj du matin.   | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>VENDREDI 5</b>              | À 9 heures :<br>- <i>Évent.</i> , lect. déf. Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire.<br>- Suite odj de la veille.   | À 15 heures :<br>- Suite Pt respect des principes de la République.  | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>Semaine du Gouvernement</b> |   |  |   |
| <b>LUNDI 8</b>                 |   | À 16 heures :<br>- Suite Pt respect des principes de la République.  | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>MARDI 9</b>                 |   | À 15 heures :<br>- Questions au Gouvernement.<br>- <i>Évent.</i> , vote par scrutin : Lect. déf. Pt prorogeant l'état d'urgence sanitaire.<br>- Pt report renouvellement général conseils départementaux, régionaux et assemblées Corse, Guyane et Martinique. | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>MERCREDI 10</b>             |   | À 15 heures :<br>- Suite odj de la veille.<br>- Suite Pt respect des principes de la République.   | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>JEUDI 11</b>                | À 9 heures :<br>- Suite Pt respect des principes de la République.  | À 15 heures :<br>- Suite odj du matin.   | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |
| <b>VENDREDI 12</b>             | À 9 heures :<br>- Suite odj de la veille.   | À 15 heures :<br>- Suite odj du matin.   | À 21 heures :<br>- Suite odj de l'après-midi. |

(1) Procédure d'examen simplifiée.

(2) Procédure d'examen simplifiée.

(3) Ordre du jour proposé par le groupe Dem.

(4) Procédure d'examen simplifiée.